



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

4

Numéro spécial 1974
Tire-à-part

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

Déclaration sur le projet de budget de l'Etat pour 1975

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration faite le 9 septembre 1974 par Monsieur Raymond Vouel, Ministre des Finances, à l'occasion du dépôt du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1975.

1. Les travaux préparatifs relatifs à l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 1975 ont débuté fin février avec le lancement de la circulaire budgétaire. Le nouveau gouvernement a été constitué le 17 juin et a dû se prononcer sur les grandes options budgétaires durant la semaine du 15 au 19 juillet, ceci afin de permettre le vote du budget avant la fin de l'année. Compte tenu de cet objectif prioritaire et du laps de temps très réduit dont disposait le nouveau gouvernement, il est évident que diverses réformes urgentes n'ont pas pu être introduites dans le présent projet de budget. Le gouvernement se réserve cependant d'y revenir au fur et à mesure de l'avancement des études y relatives et de présenter le cas échéant des amendements au présent projet.

2. Le contexte conjoncturel dans lequel se situe le projet de budget pour 1975 peut être caractérisé de la façon suivante :

— en ce qui concerne la conjoncture mondiale : un profil conjoncturel ascendant notamment grâce à la reprise de l'expansion économique aux Etats-Unis et en R. F. d'Allemagne; par conséquent le marché international de l'acier devrait rester soutenu même si en fin de compte les taux de progression d'une année à l'autre s'avèreraient un peu moins élevés que durant le boom des années 1973-74;

— en ce qui concerne la conjoncture luxembourgeoise : une hypothèse prudente peut tabler sur un certain ralentissement de la croissance de la production industrielle. Dans l'ensemble le P.N.B. pourrait s'accroître de 3% en volume et de 11% en valeur — soit un chiffre proche du rythme pluriannuel de croissance de notre économie — après avoir atteint pendant les années record 1973-1974 respectivement 5,5% en volume et 18% en valeur en 1974 et 7,5% et 20% en 1973. Ajoutons que l'expérience du passé montre qu'un certain nombre de « retombées » fiscales de la haute conjoncture se manifestent avec un décalage temporel d'un an environ.

Signalons enfin que tous les experts internationaux s'attendent à un ralentissement progressif de l'inflation en cours de l'exercice 1975.

Par conséquent il semble permis d'affronter l'année 1975 avec un optimisme modéré.

3. La déclaration gouvernementale a exposé les grands principes que le nouveau gouvernement entend observer en matière de politique budgétaire.

L'axe central de cette politique sera une programmation pluriannuelle qui englobera l'économie, les finances et le secteur social et qui sera coordonnée avec l'aménagement du territoire. Dans ce sens le projet de budget est de caractère transitoire, étant donné qu'en raison du temps nécessaire aux études découlant de l'objectif précité le programme pluriannuel des finances publiques ne pourra être élaboré qu'en 1975.

Les principaux objectifs de la politique budgétaire concernant, d'une part, l'intensification sélective des équipements collectifs dans les domaines où il s'agit de combler des retards et, d'autre part, une plus juste redistribution des revenus de la collectivité nationale ainsi qu'un soutien accru des catégories de personnes qui profitent le moins de la croissance économique.

Dans une optique d'équilibre dynamique à moyen terme, la progression des dépenses sera ajustée sur le rythme d'évolution prévisionnel et pluriannuel des recettes publiques, sans que le gouvernement entende alourdir la charge fiscale globale.

4. En présence des problèmes très graves avec lesquels la communauté se trouve actuellement confrontée, à la suite notamment de la crise pétrolière, la commission des C. E. a renoncé cette année à soumettre au conseil une communication formelle contenant des orientations quantitatives précises pour les projets de budgets publics de l'année 1975.

Dans sa session du 15 juillet dernier le conseil est tombé d'accord sur une ligne de conduite différenciée suivant les situations nationales.

Dans les pays où la balance des paiements accuse un déficit important et qui souffrent par ailleurs d'un taux d'inflation particulièrement élevé (Italie, France, Danemark, Irlande, le cas du Royaume-Uni étant un peu particulier), il s'agit de contrôler l'expansion de la demande interne, afin de réduire les tensions et de réserver une partie importante des capacités de production pour l'exportation. Par contre les pays qui ont une balance des paiements active ou en équilibre (Allemagne, pays du Benelux) devraient maintenir sinon stimuler la demande interne afin d'accroître ainsi les importations en provenance des pays déficitaires. En cas de besoin, la politique économique de ce dernier groupe de pays devra être dosée de manière à influencer le développement de la demande surtout par des mesures budgétaires. Par contre, un relâchement des restrictions monétaires ne paraît pas opportun de sitôt.

5. Le présent projet de budget se ressent encore dans une mesure non négligeable des charges nouvelles découlant de la politique du gouvernement précédent, dans la mesure où diverses réformes à répercussions financières qui ont été introduites après le vote du budget de 1974 n'ont pas été accompagnées d'ajustements budgétaires nécessaires à leur application.

6. Lors de la mise au point du projet de budget pour 1975 le nouveau gouvernement s'est laissé guider par une triple préoccupation :

- a) par le souci de pratiquer une politique budgétaire globale qui réponde aux orientations générales du conseil des communautés européennes, c'est-à-dire qui exerce un effet de soutien sur l'activité économique;
- b) par la volonté de respecter, dans toute la mesure du possible, les principes généraux de politique budgétaire qui sont énoncés dans le programme gouvernemental au sujet du rythme d'augmentation des dépenses, des conditions d'équilibre du budget et de la gestion de la dette publique;
- c) par le désir de ménager des marges budgétaires convenables dans l'intérêt de la mise en œuvre de diverses mesures prioritaires du programme gouvernemental.

7. Le gouvernement a tenu à imprimer déjà au projet de budget pour 1975 l'empreinte de son propre programme de législature. Aussi les prévisions de recettes et les crédits de dépenses du projet de budget reflètent-ils l'incidence de la réalisation d'un certain nombre de mesures prioritaires qui sont prévues dans la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 et dont les principales sont les suivantes :

- Restitution, sur une base différenciée, de la TVA concernant la construction ou l'acquisition d'un premier logement;
- Extension du taux réduit de la TVA à un certain nombre de produits de consommation courante;

- Majoration à 100% des parts fixes dans les pensions de veuve;
- Introduction d'une allocation de vie chère au profit des bénéficiaires de petites pensions et rentes;
- Réduction de 0,5% du taux d'intérêt sur les prêts à caractère social accordés en relation avec l'acquisition ou la construction de logements.

Au total, les déchets de recettes et les suppléments de dépenses résultant de toutes ces innovations peuvent être évalués à près de 400 millions.

Enfin, indépendamment et au-delà de l'adaptation du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le gouvernement envisage — conformément à la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 — d'ajuster le barème d'impôt dans une certaine mesure au niveau de vie de la population, notamment pour ce qui est des couches inférieures et moyennes de celle-ci, afin de relever éventuellement le seuil du revenu minimum imposable à 120 000 francs par an à partir du 1^{er} janvier 1975.

8. La déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 a annoncé « l'établissement, au moment de la discussion du projet de budget, d'un budget rectifié ou d'un compte prévisionnel pour l'année en cours », lequel devra contribuer « à placer les choix budgétaires sur une base aussi réaliste que possible ».

En vue de parer au plus pressé et d'éviter tout retard, le nouveau gouvernement s'est appliqué tout d'abord à mettre au point dans les plus brefs délais le projet de budget pour 1975, afin que celui-ci puisse être discuté et voté par la chambre des députés avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant l'ouverture du prochain exercice.

Dans ces conditions, l'élaboration d'un budget rectifié proprement dit, à savoir d'un projet de loi tendant à ajuster les prévisions de recettes et les crédits de dépenses du budget définitif pour 1974 (loi du 27 décembre 1973, complétée par les lois dont question ci-avant), n'a plus été possible dans le cadre de la préparation du projet de budget pour 1975.

Néanmoins, afin d'éclairer autant que possible l'examen du projet de budget pour 1975 par les instances consultatives et législatives, le gouvernement a pris entre-temps toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt de la préparation d'un compte prévisionnel pour 1974. Ce document, qui aura un caractère indicatif, devra permettre des comparaisons plus valables entre le budget de 1974 et le projet de budget de 1975 et sera donc publié dans les meilleurs délais, si possible au courant du mois d'octobre.

9. Le projet de budget de 1975 se présente de la façon suivante :

| | |
|------------|-----------------------------|
| Recettes : | 25 663,5 millions de francs |
| Dépenses : | 25 301,0 millions de francs |
| Excédent : | + 362,5 millions de francs |

Le tableau suivant fournit le détail de ces chiffres.

| | Compte provisoire 1973 | Budget définitif 1974 | Projet de budget 1975 | Variation (en %) |
|------------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|
| <i>Budget ordinaire</i> | | | | |
| Recettes | 20 543,8 | 20.086,4 | 25 566,3 | +27,3 |
| Dépenses | 16 452,4 | 18.207,4 | 21 761,8 | +19,5 |
| Excédents | +4 091,4 | +1 879,0 | +3 804,5 | |
| <i>Budget extraordinaire</i> | | | | |
| Recettes | 415,7 | 122,2 | 97,2 | -20,5 |
| Dépenses | 3 272,2 | 2 127,0 | 3 539,2 | +66,4 |
| Excédents | -2 856,5 | -2 004,8 | -3 442,0 | |
| <i>Budget total</i> | | | | |
| Recettes | 20.959,5 | 20 208,6 | 25 663,5 | +27,0 |
| Dépenses | 19 724,6 | 20 334,4 | 25 301,0 | +24,4 |
| Excédents | +1 234,9 | -125,8 | +362,5 | |

Notes :

Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation par rapport au budget définitif pour 1974.

Pour des raisons de comparabilité, les dépenses du compte provisoire pour 1973 et les crédits du budget définitif pour 1974 ont été regroupés conformément à la structure du projet de budget pour 1975. Les totaux respectivement des dépenses et des crédits, ordinaires et extraordinaires, ne concordent donc pas avec les totaux correspondants du compte officiel pour 1973 et du budget officiel pour 1974.

A noter cependant que les propositions budgétaires initiales, présentées pour 1975 par les départements ministériels, portaient en gros sur les montants suivants :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Dépenses ordinaires : | 22 720 millions |
| Dépenses extraordinaires : | 4 300 millions |
| Dépenses totales : | 27 020 millions |

10. Dans l'ensemble, le projet de budget des dépenses pour 1975 progresse de 4 966,6 millions de francs ou de 24,4% par rapport au budget des dépenses définitif pour 1974.

Le taux de croissance du total des dépenses est en effet la résultante de l'augmentation des crédits ordinaires et des crédits extraordinaires, de sorte qu'une appréciation objective du projet de budget pour 1975 doit nécessairement mettre en balance ces deux termes de l'équation budgétaire.

Ainsi, le projet de budget des dépenses ordinaires pour 1975, qui regroupe les charges courantes et permanentes de la collectivité nationale, accuse un rythme de progression de 19,5% en comparaison du budget définitif des dépenses ordinaires pour 1974.

Ce taux d'augmentation s'explique pourtant en majeure partie par la hausse des prix. En effet, les deux composantes de ce taux global peuvent en gros être chiffrées comme suit :

| | |
|--|--------|
| Croissance en volume (à prix constants) | |
| des dépenses ordinaires | + 7,6% |
| Hausse du niveau moyen de l'échelle mobile des salaires (230 au lieu de 207) | +11,1% |
| Progression en valeur (à prix courants) | |
| des dépenses ordinaires (taux multiplicatif) | +19,5% |

Faut-il rappeler par ailleurs qu'à cause des structures particulières de notre budget, les dépenses de l'Etat sont caractérisées par une grande rigidité. En effet, une proportion très élevée des dépenses publiques est fixée par ou en vertu de dispositions légales et réglementaires. Qui de plus est, la rigidité découlante de ce caractère obligatoire et incompressible de la plupart des dépenses se trouve encore accentuée par suite de la dynamique inhérente aux charges en cause. D'une part, le volume de ces dépenses est animé d'un mouvement ascendant qui découle directement ou indirectement de leurs facteurs d'évolution respectifs. D'autre part, cette croissance réelle des dépenses publiques est renforcée par la tendance haussière du niveau général des prix. Or, environ les deux tiers des dépenses courantes du budget de l'Etat sont liées directement, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

La majeure partie de l'augmentation de 3 554,4 millions du projet de budget des dépenses ordinaires pour 1975 s'explique donc essentiellement par l'incidence des facteurs de hausse précités, ainsi qu'en témoigne le relevé non exhaustif suivant :

| | |
|---|------------------|
| Répercussions directes de la progression de l'échelle mobile des salaires (sans les C.F.L.) | 1 225,0 millions |
| Pensions des fonctionnaires, déduction faite de l'incidence de l'échelle mobile des salaires (article 01.1.11.00) | 136,3 millions |
| Contributions financières au budget des communautés européennes (article 02.1.34.00) | 82,5 millions |
| Service financier de la dette publique (section 03.4) | 175,0 millions |
| Participation des communes dans certains impôts de l'Etat (articles 07.0.43.03 et 07.0.43.04) | 501,0 millions |
| Parts fixes à charge de l'Etat et des communes dans les pensions des régimes contributifs, déduction faite de l'incidence de l'échelle mobile des salaires et du relèvement des parts fixes dans les pensions de veuve (section 17.5) | 21,0 millions |
| Exécution des lois portant réforme de l'assurance-maladie (articles 13.4.33.01, 16.9.42.03, 18.7.42.03 et 20.1.42.04) | 328,8 millions |
| Compléments à charge de l'Etat concernant les pensions minima (articles 17.4.42.05, 17.6.42.03, 20.2.42.05 et 20.3.42.05) | 50,1 millions |
| Suppléments de pension en cas d'invalidité ou de décès précoces (articles 17.4.42.07, 17.6.42.05, 18.8.42.04, 20.2.42.06 et 20.3.42.06) | 19,9 millions |
| Subventions aux chemins de fer (section 22.1) | 281,0 millions |
| Services publics d'autobus concessionnés ou autorisés par l'Etat (article 22.2.32.00) | 37,5 millions |
| Total | 2 858,1 millions |

A noter cependant que cette énumération ne tient pas compte des nouveaux crédits de près de 200 millions qui ont été prévus dans le projet de budget pour 1975 en vue de la mise en œuvre de diverses mesures prioritaires du programme gouvernemental.

Il va par ailleurs sans dire que le restant de l'augmentation du projet de budget des dépenses ordinaires, soit quelque 500 millions, résulte dans une mesure prépondérante de l'adaptation de la masse des crédits (dépenses de fonctionnement et d'entretien, dépenses d'équipement et d'investissement, etc.), dont le niveau n'est pas lié directement à l'évolution de l'échelle mobile des salaires, mais qui doivent quand même être ajustés en fonction de la hausse des prix escomptée entre 1974 et 1975.

Dans ces conditions, un niveau acceptable des crédits proposés pour 1975 n'a évidemment pu être atteint que grâce à la réduction des dépenses ou, du moins, à la stabilisation des dépenses dans l'un ou l'autre domaine. Ces compressions ou freinages de certaines catégories de dépenses se sont en effet avérés inévitables afin de permettre au gouvernement de faire face, avec les moyens disponibles, aux besoins croissants des secteurs en expansion et de réaliser plusieurs mesures prioritaires du programme gouvernemental.

11. Quant au projet de budget des dépenses extraordinaires, auquel incombe en premier lieu le finan-

cement des équipements collectifs, les crédits proposés pour 1975 accusent une progression spectaculaire de 1 412,2 millions de francs, soit de 66,4%, par rapport à ceux du budget définitif pour 1974. C'est d'ailleurs cette augmentation considérable des crédits du budget extraordinaire qui se trouve à l'origine du taux de croissance relativement élevé qui est élargi à l'endroit du total des dépenses du projet de budget pour 1975.

Malgré les apparences, ce gonflement du budget extraordinaire ne traduit cependant pas une notable intensification de l'effort d'investissement de l'Etat en 1975. En effet, au regard de la surchauffe dans le secteur de la construction, le volume réel des investissements, qui seront réalisés en 1975 par l'intermédiaire du budget général et des fonds spéciaux, sera maintenu au niveau atteint en 1974. Aussi l'augmentation des dépenses d'investissements est-elle purement nominale et destinée à compenser la hausse des prix escomptée dans ce domaine.

En réalité, les chiffres globaux du projet de budget des dépenses extraordinaires pour 1975 ne sont dès lors nullement comparables à ceux du budget définitif pour 1974. Le relèvement très massif des crédits proposés s'explique en effet essentiellement par diverses opérations financières en relation avec les fonds spéciaux, ainsi qu'en témoigne le tableau synoptique suivant :

| | Compte provisoire 1973 | Budget définitif 1974 | Projet de budget 1975 |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Dotation des fonds d'investissements publics</i> | 1 830,0 | 686,0 | 1 636,0 |
| Fonds d'investissements pour les télécommunications | 650,0 | 35,0 | 475,0 |
| Fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau | 210,0 | 125,0 | 290,0 |
| Fonds d'investissements publics administratifs | 100,0 | 1,0 | 115,0 |
| Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux | 35,0 | 1,0 | 1,0 |
| Fonds d'investissements publics scolaires | 355,0 | 30,0 | 245,0 |
| Fonds des routes | 480,0 | 494,0 | 510,0 |
| <i>Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture</i> | 185,0 | 215,0 | 570,0 |
| <i>Autres dépenses extraordinaires</i> | 1 257,2 | 1 226,0 | 1 333,2 |
| Total des dépenses extraordinaires | 3 272,2 | 2 127,0 | 3 539,2 |

Notes :

Les montants sont indiqués en millions de francs.

Le fonds des routes sera alimenté en outre moyennant des recettes d'emprunt de 400 millions de francs.

Il s'ensuit que, malgré une majoration de certains crédits et l'inscription de nouveaux crédits destinés à des actions prioritaires (subventions pour la construction, la modernisation et l'équipement de foyers d'enfants et d'adolescents, de crèches et de garderies d'enfants, de maisons de retraite, de cliniques, d'hôpitaux, d'hospices et de centres de gériatrie; travaux d'aménagement de l'aéroport de Luxembourg, etc.), l'accroissement des autres dépenses extraordinaires (1 333,2 millions pour 1975, contre 1 226 millions en 1974, soit +8,7%) a été contenu dans des limites acceptables.

D'un exercice à l'autre, la forte croissance du volume global des dépenses extraordinaires et dès lors attribuable à deux facteurs essentiels :

— D'une part, à la nécessité de prévoir des dotations accrues au profit des fonds d'investissements publics.

En effet, à la suite d'alimentations supplémentaires opérées en 1973 par prélèvement sur les plus-values de recettes conjoncturelles de cet exercice, les fonds d'investissements publics ont pu disposer pour 1974 des moyens nécessaires en vue de l'exécution des programmes d'investissements projetées, de sorte que leurs dotations budgétaires ont pu être réduites de 1 830 millions en 1973 à 686 millions en 1974. La poursuite normale des programmes d'investissements pendant l'année à venir exige dès lors que les crédits en cause soient portés de nouveau à un niveau suffisant au budget de 1975, soit à 1 636 millions. Une alimentation supplémentaire de l'ordre de 150 millions devra cependant être effectuée au profit du fonds d'investissements pour les télécommunications à charge des excédents conjoncturels de l'exercice 1974, afin de permettre le paiement des importants engagements contractés.

— D'autre part, aux besoins énormes du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture.

Les dispositions des articles 9 et 11 de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965, relatives aux bonifications d'intérêt et aux subventions en capital, viendront à échéance au 31 décembre 1975. Or, compte tenu de la hausse rapide des prix enregistrée dans le domaine des opérations d'investissements agricoles visés à l'article 8 de la loi d'orientation agricole, le volume des dépenses engagées au cours des dernières années à charge du fonds spécial en cause s'avère tel que le crédit d'alimentation du fonds doit être porté de 215 millions en 1974 à 570 millions pour 1975 en vue de permettre, pendant l'année à venir, le règlement des arriérés les plus urgents. D'après les renseignements disponibles, un autre crédit substantiel devrait d'ailleurs être inscrit au budget de 1976 dans l'intérêt de la liquidation d'engagements déjà existants et de ceux qui pourraient encore être pris jusqu'à la fin de l'année 1975.

12. Le chapitre introductif au présent projet de budget comporte une vue globale aussi complète que possible sur les alimentations et les dépenses effectives des divers fonds d'investissements de l'Etat. Les dépenses de ces fonds dépasseront probablement les 2,5 milliards de francs en 1975, alors que les dépenses d'investissements (à l'exclusion des terrains) prévues dans le budget proprement dit ne s'élèveront qu'à un peu plus de 800 millions de francs.

Les dépenses (effectives ou prévisionnelles), grandeur macroéconomique essentielle de par l'impact de celles-ci sur le secteur de la construction, évoluent de la façon suivante (en millions de francs):

| | |
|--------|----------------------------|
| 1971 : | 777,9 millions de francs |
| 1972 : | 1 237,0 millions de francs |
| 1973 : | 1 656,3 millions de francs |
| 1974 : | 2 384,1 millions de francs |
| 1975 : | 2 589,0 millions de francs |

On constate donc que le niveau global des investissements publics a atteint son rythme de croisière après une progression de 46% entre 1973 et 1974 et que compte tenu de l'érosion monétaire on peut prévoir pour 1975 un plafonnement au niveau très élevé atteint précédemment.

On constate donc que le secteur public n'apporte pas d'impulsions additionnelles au secteur de la construction qui de toute façon travaille déjà à la limite de ses capacités du fait du niveau particulièrement élevé de la demande privée s'adressant à ce secteur. Il s'agit là d'une contribution non négligeable de l'Etat à la réalisation de l'équilibre économique en général et par conséquent à la modération de l'inflation.

Pour ce qui est d'autre part des dotations annuelles des fonds d'investissements, le tableau ci-après permet de dégager l'évolution suivante au cours des dernières années (en millions de francs):

| | |
|--------|----------------------------|
| 1971 : | 1 193,7 millions de francs |
| 1972 : | 1 416,0 millions de francs |
| 1973 : | 2 771,7 millions de francs |
| 1974 : | 1 002,0 millions de francs |
| 1975 : | 2 129,8 millions de francs |

On remarque la forte progression de 1972 à 1973 et le niveau très faible des dotations prévues dans le budget de 1974. Par ailleurs on constate que la progression de 1974 à 1975 du volume budgétaire global s'explique pour un milliard environ par le niveau plus élevé des dotations aux fonds d'investissements.

13. L'examen plus détaillé de l'évolution des différents fonds montre pour 1975 une progression particulièrement forte (en %) des investissements administratifs et du fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau, auxquelles dépenses on pourrait encore ajouter le montant impressionnant qu'entend investir le fonds d'investissements pour les télécommunications créé en 1973 seulement.

Parmi les principaux projets couverts par le fonds d'investissements administratifs, signalons l'extension du centre de conférences de Kirchberg, l'achèvement de l'aérogare à Findel et la construction d'un nouveau centre pénitentiaire. Le fonds d'épuration des cours d'eau concentrera en 1975 ses efforts sur l'épuration des eaux des régions de Dudelange-Bettembourg, de Moutfort-Uebersyren, de la vallée de la Kaylbach et de la Chiers.

Le programme du fonds scolaire prévoit notamment pour 1975 la construction de l'école technique à Luxembourg, du collège d'enseignement moyen et professionnel à Wiltz, de l'école professionnelle à Esch-sur-Alzette, du centre sportif à Kirchberg et du collège d'enseignement moyen à Ettelbruck.

Le fonds d'investissements sanitaires et sociaux prévoit en particulier la modernisation du sanatorium de Vianden et l'agrandissement de la maison de retraite à Dudelange.

Enfin le fonds des routes concentrera en 1975 ses moyens sur la réalisation des pénétrantes de la Ville

de Luxembourg; en outre d'importants montants seront consacrés à la construction de l'autoroute du Nord et au contournement d'Echternach.

Signalons encore dans le cadre de la présente vue globale que les travaux du fonds des routes — soit le fonds qui effectue chaque année le plus de dépenses — feront l'objet d'un réexamen des priorités. L'état estimatif des dépenses prévues pour 1975 ne tient pas encore compte du coût des travaux en relation avec l'autoroute Luxembourg - Bettembourg - frontière française. L'emprunt correspondant de 400 millions ne sera donc effectivement émis qu'au cas où cette voirie sera également englobée dans le programme des travaux prioritaires.

14. En ce qui concerne l'évolution du budget des recettes, au total, les prévisions de recettes pour 1975 sont supérieures à celles inscrites au budget définitif pour 1974 de 5 454,9 millions, soit de 27%.

Les évaluations des recettes ordinaires pour 1975 dépassent les estimations effectuées pour 1974 de 5 479,9 millions ou de 27,3%.

Si par rapport aux recettes effectives de l'exercice 1973, le taux de croissance des prévisions faites pour 1975 ne s'établit qu'à 24,4%, il faut pourtant tenir compte — dans l'appréciation de ce pourcentage — du fait que, pendant le dernier exercice clos, le trésor a pu bénéficier d'importantes rentrées à caractère conjoncturel, voire exceptionnel.

D'autre part, les supputations des recettes ordinaires pour 1975 sont influencées par les déchets de recettes substantiels qui résultent de divers réaménagements de la fiscalité déjà réalisés en 1974 et encore projetés pour 1975.

L'incidence sur les recettes du prochain exercice, découlant des trois mesures fiscales dont les prévisions de recettes pour 1975 tiennent déjà compte (à savoir de l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, de la restitution sur une base différenciée de la TVA concernant la construction ou l'acquisition d'un premier logement et de l'extension du taux réduit de la TVA à certains produits de consommation courante), est évaluée à 700 millions environ.

Quant au projet de budget des recettes extraordinaires pour 1975, le gouvernement n'envisage pas, dans les conditions actuelles, de faire appel pendant le prochain exercice au marché des capitaux pour la couverture des dépenses extraordinaires qui sont inscrites au budget proprement dit. Conformément au programme gouvernemental, le rythme de progression de la dette publique sera de cette façon contenu dans des limites aussi étroites que possible au cours de l'année à venir.

Néanmoins, en vertu de l'autorisation conférée par l'article 17 de la loi du 16 août 1967, modifiée par celle du 29 août 1972, l'état estimatif des dépenses occasionnées par l'exécution du programme du fonds des routes pour l'année 1975 prévoit l'émission d'un emprunt de 400 millions dans l'intérêt du financement des dépenses en question. En application de

l'article 16 de la même loi, le produit de cet emprunt sera pourtant porté directement en recette dudit fonds spécial.

A noter, cependant, que la dette publique s'accroîtra en outre durant l'exercice 1975 du fait de l'émission — en exécution de la garantie de l'Etat (article 3-I de la loi unique du 13 mai 1964) — de certificats de la dette publique, évalués actuellement à quelque 1,5 milliard, au profit des régimes de pensions contributifs (établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité et caisse de pension des artisans).

15. Au total, malgré une croissance relativement rapide des dépenses, le projet de budget pour 1975 est pourtant arrêté avec un excédent de recettes de plus de 350 millions. Son équilibre global s'avère dès lors plus favorable que celui du budget définitif pour 1974, qui présente un excédent de dépenses de 125 millions.

A cet égard, il importe toutefois de remarquer que — abstraction faite de plusieurs postes de moindre importance — le projet de budget pour 1975 ne prévoit pas encore de crédits en vue de la couverture des dépenses supplémentaires pouvant résulter de nouvelles initiatives législatives ou réglementaires en faveur des agents du secteur public. L'excédent de recettes du projet de budget est donc à considérer comme une marge budgétaire réservée par le gou-

vernement entre autres dans l'intérêt du financement des revendications de ce secteur.

16. L'impact du projet de budget pour 1975 sur l'équilibre économique et sur la modération de la hausse des prix peut être nuancé de la façon suivante :

- le budget a un effet neutre, voire anticyclique du fait qu'il est en suréquilibre et qu'il n'y a donc pas de création additionnelle de pouvoir d'achat dans le circuit économique;
- le budget a un effet neutre en raison du fait que la progression des dépenses est couverte par les recettes ordinaires sans accroissement de la charge fiscale et que par conséquent les nouvelles dépenses publiques sont compensées par une épargne forcée correspondante du secteur privé;
- le budget a un effet anti-inflationniste grâce à l'abaissement des taux de TVA;
- le budget a un effet neutre, voire anticyclique du fait du plafonnement du volume des investissements publics et de la régularisation à moyen terme de ceux-ci dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques.

Enfin, le cas échéant, on pourra ajouter à cette énumération l'aspect anticyclique découlant de la stérilisation d'éventuels excédents au titre de l'exercice 1974.

de
documentation

